

Séance du 12 juillet 2016

Extrait du recueil des actes  
du Conseil d'Administration  
de l'UVHC

**Objet : décharges de service d'enseignement**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis-UVHC s'est réuni en salle Nicole CLEUET – Bâtiment Matisse – Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, le mardi 12 juillet 2016 à 14 H 30, sur la convocation et sous la présidence de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

*M. le Président présente aux conseillers l'aménagement de la quotité du temps de travail dédié au service d'enseignement. L'attribution des décharges du service d'enseignement, qui peuvent être cumulatives, est prononcée par le Président selon les critères suivants :*

1. Enseignant-chercheur et enseignant exerçant des fonctions de directeur de composante de formation ou de recherche, de service commun, de l'école doctorale :  
=> Décharge comprise entre 20 et 128 heures annuelles équivalent travaux dirigés.
2. Vice-président délégué :  
=> Décharge comprise entre 64 et 128 heures annuelles équivalent travaux dirigés.
3. Enseignant-chercheur et enseignant exerçant des fonctions de chargé de mission :  
=> Décharge comprise entre 32 et 96 heures équivalent travaux dirigés par mission.
4. Enseignant-chercheur et enseignant exerçant des fonctions de conseiller du président :  
=> Décharge comprise entre 32 et 96 heures équivalent travaux dirigés

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX LE DISPOSITIF DES DECHARGES D'ENSEIGNEMENT.

Fait à Valenciennes, le 13 juillet 2016  
Le Président du Conseil d'Administration,

Professeur Abdelhakim ARTIBA



Date de publication :